

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2077

27 août 2013

SOMMAIRE

Al Masah Asset Management S.à r.l.	99655	EFG Investment (Luxembourg) SA	99657
Altercap I Bis	99658	Endurance Office II Finance S.à r.l.	99657
ANDSOFT Europe S.à r.l.	99666	EQV Capital	99658
BTT Import-Export Sàrl	99652	Ets. Paul Vrehen S.à r.l.	99658
Caldex S.A.	99656	EuroCore Property 3 S.à r.l.	99670
Calo S.A.	99652	EuroCore Property 3 S.à r.l.	99654
Canopus Investments S.A.	99657	European Sovereign Bond Investment Fa- cility	99654
Capimmo S.A.	99653	Euroports Holdings S.à r.l.	99667
CapitalatWork Alternative Fund	99652	EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l. ...	99654
CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l.	99653	Financière WDD S.A.	99655
Cefarg Minerals GmbH	99658	Fonsicar Managers S.à r.l.	99658
Central Shoe S.A.	99653	Geenzescheeken	99694
CEREP II Investment Six S.à r.l.	99659	Gunnerston Properties S.A.	99657
CFL Cargo	99650	Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l.	99696
Challenger Reassurance	99650	I-Design Lux Sàrl	99671
City Living Luxembourg S.à r.l.	99653	Intelsat Investment Holdings S.à r.l.	99670
Clifter S.A.	99650	I.S.H. Finance S.A.	99656
CMA 2 S.à.r.l.	99656	Kloster Investments S.à r.l.	99657
CMP Intermediate Holdings S.à r.l.	99650	Kraftsal A.G.	99672
Constructions Lomonaco s.à r.l.	99659	Mainzer Landstrasse S.à r.l.	99696
Cortec Papersystems S.à r.l.	99696	Mini Movie International Channel S.à r.l.	99660
CPP Lux S.à.r.l.	99651	MRE-2BE	99673
Credit Suisse Prime Select Trust (Lux) ..	99650	Ottensen S.à r.l.	99652
Crismagand, société de gestion de patri- moine familial	99651	Patton S.à r.l.	99653
CSPS S.à r.l.	99651	Pucc S.à r.l.	99681
Dellen Participation S.A.	99651	The Boston Consulting Group Luxem- bourg S.à r.l.	99656
Devind Coopération et Développement S.A.	99651	Vetra Holding S.à r.l.	99684
Dolomies et Chaux	99652	Xylem Holdings S.à.r.l.	99662
East West Trading & Management S.à r.l.	99655	Xylem Industries S.à.r.l.	99664
Eau Rouge Immobilière S.A.	99654		
Eber S.à r.l.	99655		
EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l.	99655		

CFL Cargo, Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 11, boulevard Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.314.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092293/10.

(130113250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

CMP Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.270.877.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 87.730.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013092303/11.

(130113751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Challenger Reassurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 29.820.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 28 mars 2013

Dixième résolution: Divers

Les administrateurs décident de changer le siège social de CHALLENGER REASSURANCE du 6D, route de Trèves L - 2633 SENNINGERBERG au 6B, route de Trèves L - 2633 SENNINGERBERG, avec effet immédiat.

Référence de publication: 2013092294/11.

(130113146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Clifter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 74.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013092300/11.

(130112977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Credit Suisse Prime Select Trust (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 69.054.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Référence de publication: 2013092314/11.

(130112685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Crismagand, société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092316/10.

(130113618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

CSPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1243 Luxembourg, 29, rue Félix de Blochausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.093.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092318/10.

(130112827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Dellen Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 128.050.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013092338/10.

(130113302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

CPP Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.666.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2013092311/13.

(130113723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Devind Coopération et Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 130.503.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013092341/11.

(130113276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Dolomies et Chaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092346/10.

(130112974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Ottensen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.537.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.299.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société EOF Germany S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013091794/14.

(130111952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

BTT Import-Export Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 100, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 100.347.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092231/10.

(130113557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013092239/10.

(130112795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Calo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.451.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013092265/10.

(130113358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Capimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 129.897.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092269/10.

(130113067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

CCP II Office 1 Netherlands S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092276/10.

(130113465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Central Shoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 2, Zone Industrielle de Foetz, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 34.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092280/10.

(130112941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

City Living Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: PLN 60.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092298/10.

(130112959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.338.

Par résolutions écrites en date du 26 juin 2013, l'actionnaire unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Mark Swallow en tant que gérant de la Société avec effet au 8 mars 2013,
- d'accepter la démission de Markus Schafroth en tant que gérant de la Société avec effet au 21 juin 2013,
- de nommer Lize-Mari Barnes, avec adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de la Société, avec effet au 7 juin 2013 et pour une durée illimitée.

Pour Patton S.à r.l.

Référence de publication: 2013091808/14.

(130112348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

EuroPRISA Poland Warehouse S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2013.
TMF Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2013092373/12.

(130113580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

European Sovereign Bond Investment Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R.C.S. Luxembourg B 166.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092370/10.

(130113535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Eau Rouge Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 151.786.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 30 mai 2013 que:
- Monsieur Max GALOWICH a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.
Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2013092376/16.

(130112731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

EuroCore Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.875.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique du 21 mai 2013

L'Associé Unique décide de renouveler le mandat du Gérant Unique, Monsieur François Georges, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

L'Associé unique décide de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprise de Mazars Luxembourg 10a, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour extrait
FIDUPAR
Signatures

Référence de publication: 2013092372/16.

(130113295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

East West Trading & Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 111.177.

Dépôt rectificatif du bilan 2011 qui a été déposé le 05 juillet 2013 avec comme numéro de référence de dépôt L130112472

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092355/10.

(130113178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Eber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 106.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092357/10.

(130113701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

EdR Real Estate (Eastern Europe) CIE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 122.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092358/10.

(130113229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Financière WDD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 168.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013092416/10.

(130113163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Al Masah Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 170.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 154.819.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2013:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers Société coopérative de 400, Route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers Société coopérative prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels du 31 mars 2013.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092130/14.

(130113797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.017.825,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.191.

Par résolutions signées en date du 6 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant;

- nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, au mandat de Gérant de Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091984/15.

(130111847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Caldex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 108.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092264/9.

(130113597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

CMA 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.494.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

CMA 2 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013092302/14.

(130113786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

I.S.H. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.692.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 5 juillet 2013

Monsieur Georges DIEDERICH est révoqué de ses fonctions d'administrateur de la société.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

I.S.H. FINANCE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013092473/16.

(130113159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 104.454.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092383/9.

(130112951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Endurance Office II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 129.069.

Extrait du procès-verbal du conseil de gérance du 5 juillet 2013

Le Conseil de Gérance a pris connaissance avec effet immédiat du changement d'adresse de l'associé:

Endurance Real Estate Management Company.SA. enregistrée sous le numéro B105344 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec son siège social de la personne morale, au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013091470/15.

(130112479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

**Canopus Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Gunnerston Properties S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 44.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013092268/13.

(130113177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Kloster Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 172.238.

Décision prise par le conseil de gérance le 17 janvier 2013

Le conseil de gérance nomme comme réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat, A3T S.A., 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013092527/17.

(130113422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Altercap I Bis, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.382.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 24 juin 2011

Le société Deloitte S.A. ayant son siège social au 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B67895 a été nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2013092136/14.

(130112982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Cefarg Minerals GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1862 Luxembourg, 2, rue Arthur Knaff.
R.C.S. Luxembourg B 16.865.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092278/9.

(130113396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Fonsicar Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 114.726.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Référence de publication: 2013092419/13.

(130112864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

EQV Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 156.510.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092397/9.

(130113185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Ets. Paul Vrehen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7475 Schoos, 28, Haaptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 68.290.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092403/9.

(130113053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

CEREP II Investment Six S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.386.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renzonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;
- M. Guy Harles;
- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093155/30.

(130114543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Constructions Lomonaco s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 174.589.

—
L'an deux mil treize, le dix juin.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Daniela DE MICHELE, employée privé, demeurant à L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de:

2.- Monsieur Giuseppe LOMONACO, employé privé, demeurant à L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing-privé, donnée à Bascharage, le 5 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présent et représenté, prient le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Constructions Lomonaco S.à r.l.» (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-3844-Schiffange, Z.I. Letzebuerger Heck,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.589, et constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 11 janvier 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 596, le 12 mars 2013.

Lesquels comparants, présent et représenté, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés, présent et représenté, modifient l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet le commerce et le négoce de matériaux de construction, l'import et l'export d'outils-BTP.

En outre, la société a pour objet le conseil dans le choix des matériaux de constructions, et notamment le conseil et l'assistance en aménagement intérieur.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra généralement accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Deuxième résolution

Les associés, présent et représenté, transfèrent le siège social de la Société vers L-4940 Bascharage, 105, Avenue de Luxembourg, et modifient par conséquent l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à huit cent quatre-vingt-onze euros (891,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante présente, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné.

Signé: D. DE MICHELE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2013. Relation: LAC/2013/26761. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 08 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093176/53.

(130114045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Mini Movie International Channel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 125.861.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of June.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. MMW MINIMOVIE WORLD Limited, a company incorporated under Cyprus law, with registered office at 15, Ledra House, Agios Andreas, PC 1105 Agiou Pavlou, Nicosia, Cyprus, here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14th of June 2013,

2. Mrs Iren STEFANOVNA LESNEVSKAYA, residing at Bolshaya Gruzinskaya Street, 19-26, 123557 Moscow Russia, here represented by Mrs Monique Drauth, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 14th of June 2013,

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

That they are the shareholders of MINI MOVIE INTERNATIONAL CHANNEL S.à r. l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 125.861, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 13 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 June 2007, number 1073. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 18 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 14 February 2013, number 371.

That the agenda of the meeting is as follows:

- 1) Reduction of the share capital so that the subscribed share capital is set at three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10,-) each.
- 2) Consequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company.
- 3) Miscellaneous.

The appearing parties representing the entire share capital then unanimously took the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to reduce the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-), in order to bring it from its current amount of one million five hundred thousand euro (EUR 1,500,000.-) to an amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-), through the cancellation of one hundred twenty thousand (120,000) shares and by reimbursement of the same amount to the shareholders.

After the reduction the shares are allotted to the shareholders in the following manner:

1. MMW MINIMOVIE WORLD Limited, prenamed	29,892 shares
2 Ms Iren Stefanovna Lesnevskaya, prenamed	<u>108 shares</u>
Total:	30.000 shares

Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 7 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 7.** The Company's capital is set at three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) represented by thirty thousand (30,000) shares of ten euro (EUR 10.-) each.

The capital of the company may be increased or decreased by a resolution of the Shareholders adopted in manner required for amendment of these Articles of Association and the company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred fifty euro (EUR 1,150.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that this deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt et unième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. MMW MINIMOVIE WORLD Limited, une société de droit chypriote, ayant son siège social à 15, Ledra House, Agios Andreas, PC 1105 Agiou Pavlou, Nicosia, Chypre, ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 14 juin 2013,

2. Mme Iren STEFANOVNA LESNEVSKAYA, domiciliée à Bolshaya Gruzinskaya Street, 19-26, 123557 Moscow Russie, ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 14 juin 2013,

Les procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société MINI MOVIE INTERNATIONAL CHANNEL S.à r. l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.861, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 juin 2007, numéro 1073. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 février 2013 numéro 371.

Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social de sorte que le capital souscrit est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2) Modification subséquente de l'article 7 des statuts.

3) Divers

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent mille Euros (EUR 1.200.000,-) pour le réduire de son montant actuel de un million cinq cents mille Euros (EUR 1.500.000,-) à un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) par l'annulation de cent vingt mille (120.000) parts sociales et par remboursement d'un montant équivalent aux associés.

Après la réduction les parts sociales sont attribuées aux associés de la manière suivante:

1. MMW MINI MOVIE WORLD Limited, préqualifié	29.892 parts
2 Mme Iren Stefanovna Lesnevskaya, préqualifiée	108 parts
Total:	30.000 parts

Seconde résolution

A la suite de la première résolution, l'article 7 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.»

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cent cinquante euro (EUR 1.150,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29298. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013093502/116.

(130114479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Xylem Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

«XYLEM INDUSTRIES S.à.r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 85.519, with a share capital of EUR 75,000.- (the Sole Shareholder)

hereby represented by Ms. Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated June 26, 2013, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf

of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of XYLEM HOLDINGS S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 77.533, with a share capital of EUR 150,000.- (the Company),

The Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that:

The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all six thousand (6,000) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000).

The agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment of article 3 paragraph 1 of the articles of association.
2. Transfer of the registered office to 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg.

The Meeting passes the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association so as to read as follows:

"The Company has its registered office in the municipality of Niederanven."

Second resolution:

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 11, Breedewues, L-1250 Senningerberg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 750.-EUR.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

„XYLEM INDUSTRIES S.à.r.l.“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz in 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts - und Handelsregister unter Nummer B- 144.132 und mit einem Stammkapital von 75.000 EUR (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht vom 26. Juni 2013, welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter XYLEM HOLDINGS S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts - und Handelsregister unter Nummer B- 77.533 und mit einem Stammkapital von 150.000 EUR (die Gesellschaft),

Der Alleinige Gesellschafter handelt anstatt der Versammlung

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle sechstausend (6.000) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche das gesamte Stammkapital von einhundertfünfzigtausend Euro (150.000 EUR) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Abänderung des 3, Abs. 1 der Satzung.
2. Verlegung des Gesellschaftssizes nach 11, Breedewues 1259 Senningerberg.

III. Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

99664

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 3, Abs 1 der Satzung wie folgt abzuändern:
„Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg zu verlegen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 750.-EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/07/2013. Relation: LAC/2013/30794. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 10/07/2013.

Référence de publication: 2013094717/88.

(130115757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Xylem Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 85.519.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of Juni,
Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

XYLEM INTERNATIONAL S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 144.132, with a share capital of EUR 12,500.- (the Sole Shareholder)

hereby represented by Ms. Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated June 26, 2013, which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

for the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of XYLEM INDUSTRIES S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 85.519, with a share capital of EUR 75,000.- (the Company),

the Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all three thousand (3,000) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to seventy-five thousand Euro (EUR 75,000).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

- a. Amendment of article 3 paragraph 1 of the articles of association.
- b. Transfer of the registered office to 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg.

III. The Meeting passes the following resolutions:

First Resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of association so as to read as follows:
"The Company has its registered office in the municipality of Niederanven"

Second Resolution

The Meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 11, Breedewues, L-1250 Senningerberg.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 750,-EUR.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

XYLEM INTERNATIONAL S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B- 144.132 und mit einem Stammkapital von 12.500 EUR (der Alleinige Gesellschafter),

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht vom 26. Juni 2013, welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung (die Versammlung) der Gesellschafter XYLEM INDUSTRIES S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister unter Nummer B- 144.132 und mit einem Stammkapital von 75.000 EUR (die Gesellschaft),

Der Alleinige Gesellschafter handelt anstatt der Versammlung

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle dreitausend (3.000) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche das gesamte Stammkapital von fünfundsiebzigtausend Euro (75.000 EUR) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

- a. Abänderung des 3, Abs. 1 der Satzung.
- b. Verlegung des Gesellschaftssizes nach 11, Breedewues 1259 Senningerberg.

III. Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 3, Abs 1 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Niederanven.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg zu verlegen.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 750,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03/07/2013. Relation: LAC/2013/30795. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 10/07/2013.

Référence de publication: 2013094719/89.

(130115770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

ANDSOFT Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 173.171.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société anonyme «EQUIVEST S.A.» ayant son siège social au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (RCS Luxembourg B 172.700), propriétaire des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales (ci-après «l'Associée Unique»), représentée par son administrateur-délégué Monsieur Esteve BERTEIL TISSEYRE, né le 17 mars 1965 à FOIX (France), demeurant professionnellement à AD400 LA MASSANA, C. Ferrer 2° - A, Avda. El Travès, 2, Andorre.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «ANDSOFT EUROPE S.à.r.l.», ayant son siège social au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, le 21 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg n°82 le 14 janvier 2013, (ci-après «la Société»),

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.171.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les points contenus dans l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 225.000,-EUR (deux cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,-EUR (cent euros) à montant de 237.500,-EUR (deux cent trente-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 2.250 (deux mille deux cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,-EUR (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération intégrale des 2.250 (deux mille deux cent cinquante) parts sociales nouvelles.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent trente-sept mille cinq cents euros (237.500,-EUR), divisé en deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR).».

4. Divers.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associée Unique augmente le capital social de la Société d'un montant de 225.000,-EUR (deux cent vingt-cinq mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,-EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,-EUR (cent euros) à) à montant de 237.500,-EUR (deux cent trente-sept mille cinq cents euros) par l'émission de 2.250 (deux mille deux cent cinquante) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,-EUR (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution:

Ensuite, est intervenu Monsieur Esteve BERTEIL TISSEYRE, prénommé, déclare souscrire au nom et pour compte de l'Associée Unique, les 2.250 (deux mille deux cent cinquante) parts sociales nouvellement émises, et les libérer intégralement moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de 225.000,-EUR (deux cent vingt-cinq mille euros) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution:

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'Associée Unique modifie l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à 237.500,-EUR (deux cent trente-sept mille cinq cents euros), divisé en deux mille trois cent soixante-quinze (2.375) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR).».

Frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 2.361,-EUR (deux mille trois cent soixante-et-un euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: E. BERTEIL TISSEYRE, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29/05/2013. Relation: LAC/2013/24345. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013094805/63.

(130115040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of June,
before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, a company incorporated under the laws of Malta whose registered office is at 171 Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta;

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixteen thousand euro (EUR 16,000.-), with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.373;

Antin Infrastructure Luxembourg IV, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.162;

all represented by Mrs Stéphanie WEYDERT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The appearing shareholders have requested the undersigned notary to record that they are the sole shareholders of Euroports Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and thirty-three million one hundred twenty five thousand and seventy-five euro (EUR 133,125,075.-) with registered office at 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of 21 June 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1650 of 31st August 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.473 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended pursuant to a deed of the undersigned notary of 16th May 2013, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and thirty-three million one hundred twenty-five thousand and seventy-five euro (EUR 133,125,075.-) up to one hundred and thirty-three million one hundred fifty thousand and seventy-five euro (EUR 133,150,075.-);

2. To issue thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares;

3. To accept the subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of nine million one hundred seventy-five thousand euro (EUR 9,175,000) by existing shareholders and to accept full payment in cash for these new shares;

4. To amend paragraph one of article five of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase;

5. Miscellaneous;

have taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and thirty-three million one hundred twenty-five thousand and seventy-five euro (EUR 133,125,075.-), represented by five million three hundred twenty-five thousand and three (5.325.003) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one hundred and thirty-three million one hundred fifty thousand and seventy-five euro (EUR 133,150,075.-), through the issue of one thousand (1,000.-) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and payment

The one thousand (1,000) new shares are subscribed as following:

a) four hundred (400) shares are subscribed by Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, prenamed, for a total price of three million six hundred eighty thousand euro (EUR 3,680,000.-), allocated for an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) to the share capital and for three million six hundred seventy thousand euro (EUR 3,670,000.-) to the share premium account of the Company,

b) two hundred twelve (212) shares are subscribed by AEIF LH Sub 06 S.a r.l., prenamed, for a total price of one million nine hundred fifty thousand four hundred euro (EUR 1,950,400.-), allocated for an amount of five thousand three hundred euro (EUR 5,300.-) to the share capital and for one million nine hundred forty-five thousand and one hundred euro (EUR 1,945,100.-) to the share premium account of the Company,

c) three hundred eighty-eight (388) shares are subscribed by Antin Infrastructure Luxembourg IV, prenamed, for a total price of three million five hundred sixty-nine thousand six hundred euro (EUR 3,569,600.-), allocated for an amount of nine thousand seven hundred euro (EUR 9,700.-) to the share capital and for three million five hundred fifty-nine thousand nine hundred euro (EUR 3,559,900.-) to the share premium account of the Company.

All the one thousand (1,000.-) new shares are entirely paid up in cash so that the amount of nine million two hundred thousand euro (EUR 9,200,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

The general meeting resolves to accept the said subscriptions and payments and to allot the one thousand (1,000) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

« Art. 5. (first paragraph).

5.1. The corporate capital is fixed at one hundred and thirty-three million one hundred fifty thousand and seventy-five euro (EUR 133,150,075.-), represented by five million three hundred twenty six thousand and three (5,326,003) shares (parts sociales) of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders".

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at five thousand four hundred euro (EUR 5.400.-).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearer, the said appearer signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, une société constituée en vertu des lois de Malta, ayant son siège social au 171 Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta;

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de seize mille euros (EUR 16.000.-) ayant son siège social au rue Jean Monnet 6, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.373;

Antin Infrastructure Luxembourg IV, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), ayant son siège social au avenue de la Porte-Neuve 23, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.162;

toutes représentées aux fins des présentes par Madame Stéphanie WEYDERT, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg aux termes de trois procurations données sous seing privé.

Les prédites procurations resteront annexées aux présentes.

Les associés comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les seuls et uniques associés de Euroports Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent trente-trois millions cent vingt-cinq mille soixante-quinze euros (EUR 133.125.075.-), dont le siège social est au 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1650 du 31 août 2006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.473. (la «Société») Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 mai 2013, non encore publié dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-trois millions cent vingt-cinq mille soixante-quinze euros (EUR 133.125.075.-) à cent trente-trois millions cent cinquante mille soixante-quinze euros (EUR 133.150.075.-);

2 Emission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 9.175.000.-) par les associés actuels à libérer intégralement en espèces;

4 Modification de l'alinéa un de l'article cinq des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital;

5 Divers;

ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000.-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-trois millions cent vingt-cinq mille soixante-quinze euros (EUR 133.125.075.-), représenté par cinq millions trois cent vingt-cinq mille et trois (5.325.003) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, à cent trente-trois millions cent cinquante mille soixante-quinze euros (EUR 133.150.075.-) par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Les mille (1.000) nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

a) quatre cent (400) parts sociales sont souscrites par Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, prénommée, pour un prix total de trois millions six cent quatre-vingt mille euros (EUR 3.680.000.-), affecté à concurrence d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-) au capital social et à concurrence de trois millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 3.670.000.-) au compte prime d'émission de la Société,

b) deux cent douze (212) parts sociales sont souscrites par AEIF LH Sub 06 S.à r.l., prénommée, pour un prix total de un million neuf cent cinquante mille quatre cents euros (EUR 1.950.400.-), affecté à concurrence d'un montant de cinq mille trois cents euros (EUR 5.300.-) au capital social et à concurrence de un million neuf cent quarante-cinq mille cent euros (EUR 1.945.100.-) au compte prime d'émission de la Société,

c) trois cent quatre-vingt-huit (388) parts sociales sont souscrites par Antin Infrastructure Luxembourg IV, prénommée, pour un prix total de trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cents euros (3.569.600.-), affecté à concurrence d'un montant de neuf mille sept cents euros (EUR 9.700.-) au capital social et à concurrence de trois millions cinq cent cinquante-neuf mille neuf cents euros (EUR 3.559.900.-) au compte prime d'émission de la Société.

Toutes les mille (1.000) parts sociales nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de neuf millions deux cent mille euros (EUR 9.200.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter les prédites souscriptions et libérations et d'attribuer les mille (1.000) parts sociales nouvelles conformément aux prédites souscriptions.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. (premier alinéa).

5.1 Le capital social est fixé à cent trente-trois millions cent cinquante mille soixante-quinze euros (EUR 133.150.075.-), représenté par cinq millions trois cent vingt-six mille trois (5.326.003) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées. Les porteurs de parts sociales sont dénommées ensemble les «Associés»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ cinq mille quatre cents euros (EUR 5.400.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WEYDERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2013. LAC/2013/29103. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095000/177.

(130115330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

EuroCore Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013092371/10.

(130113274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Intelsat Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.240.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013092480/9.

(130113655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

I-Design Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 25, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 178.494.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Alessandro CENTRONE, employé, demeurant à L-2661 Luxembourg, 23, rue de la Vallée.
- 2) Riccardo CENTRONE, agent de publicité, demeurant à L-2661 Luxembourg, 23, rue de la Vallée.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "I-DESIGN LUX SàRL".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la vente et le remplacement de pièces détachées en téléphonie mobile (idevices), ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Alessandro CENTRONE, susdit, cinquante et une parts	51
2) Riccardo CENTRONE, susdit, quarante-neuf parts	49
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1251 Luxembourg, 25, avenue du Bois.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Alessandro CENTRONE, employé, demeurant à L-2661 Luxembourg, 23, rue de la Vallée.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CENTRONE, R. CENTRONE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 30026. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095145/61.

(130114983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Kraftsal A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.287.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-six juin,

s'est tenue par-devant le soussigné Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme KRAFTSAL A.G. ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1555 du 12 août 2009 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 147.287.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Joé LEMMER, avocat, demeurant professionnellement à Steinfort, qui désigne comme secrétaire Monsieur Manuel FONDEUR, salarié, demeurant professionnellement à Steinfort.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Robert KAYSER, avocat, demeurant professionnellement à Steinfort.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les 100 actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes qui seront approuvées à l'unanimité:

1. que toutes les actions de la société sont réunies en une seule main;
2. que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'actionnaire;
3. que l'actionnaire reprend par la présente tous les actifs de la Société et qu'il prendra en charge tout le passif de la Société et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;
4. que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat;
5. que décharge est donnée aux administrateurs en exercice à ce jour et au commissaire de la Société;
6. que les livres, documents et pièces relatives à la Société seront conservés pendant un délai de 5 ans au siège social;
7. que la société est partant dissoute.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 16.05 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. LEMMER, M. FONDEUR, R. KAYSER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 juin 2013. Relation: CAP/2013/2360. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095210/44.

(130115502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

MRE-2BE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 178.521.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the twenty-eighth of June.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“Milfix Real Estate Services”, société à responsabilité limitée, having its registered office at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 172704,

Duly represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of the proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of “MRE-2BE”, société à responsabilité limitée.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may also enter into the following transactions (it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as regulated activity of the financial sector):

- to grant every assistance and any financial support, whether by way of loans, advances or otherwise to its direct and indirect subsidiaries affiliates and/or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial and/or entities belonging to its Group, the Group being referred to as the group of companies which includes the direct and indirect shareholders of the Company as well as their direct and indirect subsidiaries;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its direct and indirect subsidiaries, affiliates and/or entities belonging to its Group, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the manager(s).

The manager(s) may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), and is represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares of a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventyfive per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a limited or an unlimited period.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if any two of its members are present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least two managers or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointment at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signature of any persons to whom the daily management of the Company has been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders by registered mail.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-ofattorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution-liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12.500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
Milfix Real Estate Services	EUR 12,500.-	12,500
Total	EUR 12,500.-	12,500

The amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2013.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euros.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following as manager for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2013:

a) Mr Bart Vanderschrick, directeur et ingénieur en agriculture, with address in 10 Avenue des Lignes, MC 98000 Monaco.

b) Mr Frank Bamelis, directeur et ingénieur en économie, with address in 8 Avenue des Lignes, MC 98000 Monaco.

c) Milfix S.à r.l., Société à responsabilité limitée, having its registered office at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of any of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present deed has been drawn up in Belvaux, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Milfix Real Estate Services» société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «MRE-2BE», société à responsabilité limitée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Le(s) gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR), représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

La Société pourra, sans limite aucune, accepter tout apport de fonds propres ou toute autre contribution sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport, et pourra créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes devront être prises par l'(les) Associé(s) et seront régies par la Loi de 1915 et les présents statuts. Afin d'éviter toute équivoque, chacune de ces décisions pourra, sans caractère obligatoire, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée déterminée ou indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsqu'au moins deux de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un conseil de surveillance comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un conseil de surveillance ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant (s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire comme suit:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales
Milfix Real Estate Services	EUR 12.500,-	12.500
Total	EUR 12.,500,-	12.500

La somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,- EUR) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I Décide de fixer à trois (3), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2013.

a) Monsieur Bart Vanderschrick, directeur et ingénieur en agriculture, demeurant au 10 Avenue des Ligures, MC 98000 Monaco.

b) Monsieur Frank Bamelis, directeur et ingénieur en économie, demeurant au 8 Avenue des Ligures, MC 98000 Monaco.

c) Milfix S.à r.l., Société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée par la seule signature d'un des gérants.

II Le siège social de la société est fixé au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8589. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Référence de publication: 2013095317/433.

(130115844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Pucc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 155.313.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the first day of the month of July.

Before Maître Leonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared,

BC European Capital VIII-1, a limited partnership with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY (the "Sole Shareholder") represented by its general partner, CIE Management II Limited, with registered office at the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, representing and being entitled to act on behalf of the Sole Shareholder, itself represented by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 28 June 2013 given under private seal which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. Pucc S. à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 155.313 (the "Company"), has been incorporated on 31 August 2010 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), under number C-2223 of 19 October 2010. The articles of incorporation of the Company have not been amended since incorporation.

II. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500.-) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The Sole Shareholder is the holder of all the twelve thousand five hundred (12,500.-) shares issued by the Company, so that decisions can validly be taken by the Sole Shareholder on the items of the following agenda:

1. Approval of the statutory annual accounts of the Company for the financial period ended 30 June 2011 and allocation of result;
2. Approval of the statutory annual accounts of the Company for the financial year ended on 30 June 2012 and allocation of result;
3. Approval of the interim accounts of the Company for the period from 1 July 2012 to 24 June 2013;
4. Discharge of the managers of the Company for (i) the financial period ended on 30 June 2011, (ii) the financial year ended on 30 June 2012 and (iii) the period from 1 July 2012 to the day of the liquidation of the Company;
5. Approval of the dissolution without liquidation of the Company.

Thereafter, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder noted the statutory annual accounts of the Company for the financial period ended on 30 June 2011 (the "2011 Accounts") which report a net loss of ten thousand nine hundred twenty Euro (EUR 10,920.-). The Sole Shareholder further noted that such accounts have been approved by the board of managers of the Company (the "Board") on 28 June 2013.

In view of the above, the Sole Shareholder resolved to approve the 2011 Accounts together with all their appendices and notes.

The Sole Shareholder further resolved to carry forward the net loss for the financial period ended on 30 June 2011 and amounting to ten thousand nine hundred twenty Euro (EUR 10,920.-) to the subsequent year.

Second resolution

The Sole Shareholder noted the statutory annual accounts of the Company for the financial year ended on 30 June 2012 (the "2012 Accounts") which report a net loss of one thousand six hundred ninety Euro (EUR 1,690.-). The Sole Shareholder further noted that such accounts have been approved by the Board on 28 June 2013.

In view of the above, the Sole Shareholder resolved to approve the 2012 Accounts together with all their appendices and notes.

The Sole Shareholder further resolved to carry forward the net loss for the financial year ended on 30 June 2012 amounting to one thousand six hundred ninety Euro (EUR 1,690.-) to the subsequent year.

Third resolution

The Sole Shareholder noted the interim accounts for the period from 1 July 2012 to 24 June 2013 (the "2013 Interim Accounts") which report a net loss of two thousand six hundred forty-four Euro (EUR 2,644.-) and which have been approved by the Board on 28 June 2013 in view of the dissolution without liquidation of the Company.

The meeting resolved to approve the 2013 Interim Accounts.

Fourth resolution

The Sole Shareholder further decided and resolved to discharge the managers of the Company who have been in office during (i) the financial period ended on 30 June 2011, (ii) the financial year ended on 30 June 2012 and (iii) the period from 1 July 2012 to the present day in respect to the performance of their duties as managers of the Company for such periods.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company without liquidation.

In relation thereof, the Sole Shareholder declared and requested the notary to record that:

(i) the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

(ii) the Sole Shareholder owns all shares of the Company and as a sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

(iii) the Sole Shareholder takes over all assets and assumes all the liabilities of the dissolved Company and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities;

(iv) that the register of shareholders of the Company has been cancelled;

(v) that, in accordance with the provisions of article 151, 1° of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the records and documents of the Company will be kept for a period of at least five years at the registered office of the Company at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further items on the agenda the extraordinary decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le 1^{er} jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Leonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BC European Capital VIII-1, un limited partnership, ayant son siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY Associé Unique)), représenté par son gérant CIE Management II Limited, ayant son siège social à the Heritage Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 4HY, étant le general partner de l'Associé Unique et étant habilité à agir pour le compte de l'Associé Unique, lui-même représenté par Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 28 juin 2013, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Pucc S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.313 (la «Société»), a été constituée le 31 août 2010 suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil

des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), n° C-2223 du 19 octobre 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II. Le capital social émis de la Société est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales de valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

III. L'Associé Unique détient l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales émises de la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points de l'ordre du jour ci-dessous:

1. Approbation des comptes annuels statutaires de la Société pour la période comptable s'étant terminée le 30 juin 2011 et allocation du résultat;

2. Approbation des comptes annuels statutaires de la Société pour l'année comptable s'étant terminée le 30 juin 2012 et allocation du résultat;

3. Approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 24 juin 2013;

4. Décharge des membres du conseil de gérance de la Société pour (i) la période comptable s'étant terminée le 30 juin 2011, (ii) l'année comptable s'étant terminée le 30 juin 2012 et (iii) la période du 1 juillet 2012 au jour de liquidation de la Société;

5. Approbation de la dissolution sans liquidation de la Société.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a pris connaissance des comptes annuels de la Société pour la période comptable s'étant terminée le 30 juin 2011 (les «Comptes 2011») qui rapportent une perte nette de dix mille neuf cent vingt euros (10.920,- EUR). L'Associé Unique a de plus noté que lesdits comptes ont été approuvés par le conseil de gérance de la Société (le «Conseil») le 28 juin 2013.

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'approuver les Comptes 2011 ensemble avec leurs annexes et notes.

L'Associé Unique a en outre décidé de reporter la perte nette pour la période comptable s'étant terminée le 30 juin 2011 d'un montant de dix mille neuf cent vingt euros (10.920,- EUR) à l'année subséquente.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a pris connaissance des comptes annuels de la Société pour l'année comptable s'étant terminée le 30 juin 2012 (les «Comptes 2012») qui rapportent une perte nette de mille six cent quatre-vingt-dix euros (1.690,- EUR). L'Associé Unique a de plus noté que lesdits comptes ont été approuvés par le Conseil le 28 juin 2013.

Compte tenu de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé d'approuver les Comptes 2012 ensemble avec leurs annexes et notes.

L'Associé Unique a en outre décidé de reporter la perte nette pour l'année comptable s'étant terminée le 30 juin 2012 d'un montant de mille six cent quatre-vingt-dix euros (1.690,- EUR) à l'année subséquente.

Troisième résolution

L'Associé Unique a pris connaissance des comptes intermédiaires de la Société pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 24 juin 2013 (les «Comptes Intérimaires 2013») qui rapportent une perte nette de deux mille six cent quarante-quatre euros (2.644,- EUR) et qui ont été approuvés par le Conseil le 28 juin 2013 en vue de la dissolution sans liquidation de la société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver les Comptes Intérimaires 2013.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a en outre décidé et résolu de donner décharge aux gérants de la Société qui étaient en fonction pendant (i) la période comptable se terminant le 30 juin 2011, (ii) l'année comptable se terminant le 30 juin 2012 et (iii) la période allant du 1^{er} juillet 2012 au jour d'aujourd'hui pour la performance de leurs obligations en tant que gérants de la Société pendant lesdites périodes.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société sans liquidation.

En relation avec ce qui précède, l'Associé Unique a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

(ii) que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la Société et déclare expressément en tant qu'associé unique de la Société procéder à la dissolution de la Société;

(iii) que l'Associé Unique prend à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute et que la liquidation de la Société est achevée sans préjudice du fait que l'Associé Unique répond personnellement de tous les engagements sociaux;

(iv) que le registre des associés de la Société dissoute a été annulé;

(v) que conformément à l'article 151, 1° de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les livres et documents de la Société seront conservés pendant au moins cinq ans au siège social de la Société sis au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision extraordinaire de l'Associé Unique a été clôturée.

Coûts

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société ou qui lui seront imputés en rapport avec le présent acte sont estimés à huit cents euro (EUR 800,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Idir, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30496. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Référence de publication: 2013095388/176.

(130115205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Vetra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.675.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.500.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of June.

Before us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Capital International Private Equity Fund VI, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the trade registrar of the Cayman Islands under number WK - 248924, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2. CGPE VI, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 615, South Dupont Highway, Dover Delaware, 19901, United States, here represented by here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

3. ACON Colombia Oil Partners, L.P., a limited partnership organized under the laws of Ontario, having its registered office at 66, Wellington Street West, Suite 5300, M5K 1E6 Toronto, Ontario, Canada, here represented by here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The powers of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Vetra Holding S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object (including the acquisition, holding and management of real estate property).

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state to know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or, where the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), by way of written resolutions (the Shareholders' Written Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Written Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Written Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of the manager or managers, failing which by shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Written Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Written Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Written Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the profits and other reserves (including share premiums) available for distribution in light with item (ii) above, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' Circular Resolutions and Shareholders' Written Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Written Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

1. Capital International Private Equity Fund VI, L.P., represented as stated above, subscribes to nine thousand eight hundred six US Dollars (USD 9,806), represented by nine thousand eight hundred six (9,806) shares in registered form, having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of nine thousand eight hundred six US Dollars (USD 9,806).

2. CGPE VI, L.P., represented as stated above, subscribes to one hundred ninety-four US Dollars (USD 194), represented by one hundred ninety-four (194) shares in registered form, having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of one hundred ninety-four US Dollars (USD 194).

3. ACON Colombia Oil Partners, L.P., represented as stated above, subscribes to ten thousand US Dollars (USD 10,000), represented by ten thousand (10,000) shares in registered form, having a nominal value of one US Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of ten thousand US Dollars (USD 10,000).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholders, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

CIPEF VI Global Management, LLC, a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, 19901 Dover, Delaware, United States, registered with the Delaware trade register; and

Martin Diaz Plata, born in Bucaramanga, Colombia, on 13 April 1967, professionally residing at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Brotman Kenneth Ross, born in Washington D.C. on 13 May 1965, professionally residing at 1133 Connecticut Avenue, NW Suite 700, Washington DC 20036, United States; and

Knoell Jose Miguel, born in Chile on 17 January 1968, professionally residing at 1133 Connecticut Avenue, NW Suite 700, Washington DC 20036, United States.

3. The registered office of the Company is located at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le sixième jour du mois de juin,

par devant, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Capital International Private Equity Fund VI, L.P., un limited partnership organisé suivant les lois des Iles Cayman, ayant son siège à 190 Elgin Avenue, George Town Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, enregistré auprès du registre de commerce des Iles Cayman sous le numéro WK - 248924, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résident professionnellement à Esch/Alzette, par procuration donnée sous seing privé;

2. CGPE VI, L.P., un limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 615, South Dupont Highway, Dover Delaware, 19901, Etats Unis, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résident professionnellement à Esch/Alzette, par procuration donnée sous seing privé; et

3. ACON Colombia Oil Partners, L.P, un limited partnership organisé suivant les lois de l'état de l'Ontario, ayant son siège social au 66, Wellington Street West, Suite 5300, M5K 1E6 Toronto, Ontario, Canada, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résident professionnellement à Esch/Alzette, par procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, les procurations resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Vetra Holding S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments légaux nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social(y inclus l'acquisition, la détention ou la gestion de biens immobiliers).

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition, qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un ou de plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la con-

vocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, y compris au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris le vote d'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui le gérant unique a délégué des pouvoirs spéciaux.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (une Assemblée Générale) ou par voie de résolutions écrites (les Résolutions Ecrites des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Ecrites des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux statuts. Les Résolutions Ecrites des Associés, signés par tous les associés sont valides et engageantes comme si elles avaient été adoptées à une Assemblée Générale dûment convoquées et tenues et revêt la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à la demande du ou des gérants, à leur défaut par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues à l'heure et au lieu spécifié dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou de celles prises par voie de Résolutions Ecrites des Associés, sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée Générale ou consultés une deuxième fois par écrit et les décisions sont adoptées soit par la deu-

xième Assemblée Générale soit par les Résolutions Ecrites des Associés, à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'année financière.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) années renouvelables.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil établit les comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires versés dépassent le montant des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) disponibles pour une distribution lu la lumière du point (ii) ci-dessus, les associés doivent rembourser le surplus à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Capital International Private Equity Fund VI L.P., tel que représenté ci-dessus, souscrit pour neuf mille huit cents six US Dollars (USD 9,806), représenté par neuf mille huit cents six (9,806) parts sociales nominatives, ayant comme valeur nominale un US Dollar (USD 1) chacune, et accepte de payer lesdites parts sociales par une contribution au comptant se montant à neuf mille huit cents six US Dollars (USD 9,806).

CGPE VI, L.P., tel que représenté ci-dessus, souscrit pour cent quatre-vingt-quatorze US Dollars (USD 194), représenté par cent quatre-vingt-quatorze (194) parts sociales nominatives, ayant comme valeur nominale un US Dollar (USD 1) chacune, et accepte de payer lesdites parts sociales par une contribution au comptant se montant à cent quatre-vingt-quatorze US Dollars (USD 194).

ACON Colombia Oil Partners, L.P., tel que représenté ci-dessus, souscrit pour dix mille US Dollars (USD 10,000), représenté par dix mille (10,000) parts sociales nominatives, ayant comme valeur nominale un US Dollar (USD 1) chacune, et accepte de payer lesdites parts sociales par une contribution au comptant se montant à dix mille US Dollars (USD 10,000).

Le montant de vingt mille US Dollars (USD 20,000) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:

CIPEF Global Management, LLC, une limited liability company organisée suivant les lois du Delaware, ayant comme siège le 615 South DuPont Highway, 19901 Dover, Delaware, Etats-Unis, enregistrée auprès du registre de commerce du Delaware; et

Martin Diaz Plata, né à Bucaramanga, Colombie, le 13 Avril 1967, résident professionnellement à 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Brotman Kenneth Ross, né à Washington D.C., le 13 mai 1965, résident professionnellement au 1133 Connecticut Avenue, NW Suite 700, Washington DC 20036, Etats-Unis; et

Knoell Jose Miguel, né au Chili, le 17 janvier 1968, résident professionnellement au 1133 Connecticut Avenue, NW Suite 700, Washington DC 20036, Etats-Unis.

3. Le siège social de la Société est établi au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: EAC/2013/7746. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013095546/523.

(130115261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2013.

Geenzescheeken, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9520 Wiltz, 19, rue Notre-Dame de Fatima.

R.C.S. Luxembourg F 9.618.

— STATUTS

Chapitre I^{er} . Généralités

Art. 1^{er} . Nom. Il est fondé une association sans but lucratif dénommée «GEENZESCHEEKEN».

Art. 2. Siège. Son siège social est établi à L-9520 Wiltz, 19, rue Notre-Dame de Fatima.

Le siège peut être transféré, sur simple décision du conseil d'administration, à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet:

- d'assister activement à la vie culturelle et sociale de la «capitale du genêt» et de toute la région.
- de promouvoir et de réanimer les coutumes et traditions de la région.
- d'organiser des fêtes publiques et manifestations folkloriques et similaires.
- de créer et d'entretenir des relations amicales avec des associations semblables.
- de soutenir des associations similaires et des oeuvres caritatives.

Art. 5. Attributions. L'association peut, pour la réalisation de ses buts et dans la limite de l'article 15 de la loi du 21 avril 1928, acquérir, louer et recevoir en donation, tous meubles, immeubles et terrains, gérer et exploiter des bâtiments, des sites et établissements de tous genres, éditer tous livres, brochures et périodiques, organiser toutes manifestations susceptibles de valoriser son action ou d'apporter un appui financier à la réalisation de ses buts et d'entamer toute action pour atteindre son but social.

Chapitre II. Les Membres: Admission, Cotisations et Exclusion

Art. 6. Membres. L'association se compose de membres actifs associés et de membres sympathisants. Le nombre des membres actifs associés ne peut être inférieur à 5 (cinq). L'admission des membres actifs associés est soumise à la décision du conseil d'administration. La cotisation des membres actifs associés ne pourra pas être inférieure à 5 € (cinq Euro) et celle des membres sympathisants ne pourra pas être inférieure à 5 € (cinq Euro). Les cotisations sont fixées par l'assemblée générale. A l'assemblée générale seuls les membres actifs associés ont droit de vote.

Art. 7. Conseillers spéciaux. Des conseillers à voix consultative peuvent être choisis par le conseil d'administration en raison de leur compétence dans les domaines qui intéressent l'association.

Art. 8. Membre d'honneur. Le conseil d'administration peut décerner le titre de membre d'honneur à des personnes physiques et morales qui auront rendu d'éminents services à l'association.

Art. 9. Démissions et Exclusions. Les démissions des membres actifs associés, administrateurs ou conseillers doivent être présentées par lettre à l'association. Sont réputés démissionnaires les membres actifs associés qui n'ont pas réglé leur cotisation pendant un exercice. Peut être exclu le membre actif associé qui a gravement lésé les intérêts de l'association.

Les membres actifs associés démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le patrimoine ou les biens de l'association. Les cotisations versées ou toutes autres libéralités ou donation effectuées en faveur de l'association restent acquises à celle-ci.

Chapitre III. Administration

Art. 10. Conseil d'administration. L'association est dirigée par un conseil d'administration de 5 (cinq) membres au moins et de 21 (vingt et un) membres au plus. Des mandats d'administrateurs peuvent être réservés à des administrations et à divers organismes locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Les autres administrateurs sont désignés par l'assemblée générale.

Art. 11. Direction. Le conseil d'administration élit en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

Art. 12. Bureau exécutif. Le conseil d'administration peut confier la gestion courante à un bureau exécutif composé du président, du vice-président, du secrétaire et du trésorier.

Art. 13. Durée du mandat. Les administrateurs représentant les organismes repris à l'article 10 cessent leurs fonctions en cas de démission. Ils les cessent de même lorsqu'ils n'occupent plus le poste sur lequel était basée leur délégation ou lorsque cette délégation leur est retirée par l'organisme qu'ils représentent. Les mandats des autres administrateurs sont valables pour 1 (un) an; ils sont renouvelables. L'assemblée générale peut décider, à la majorité des voix, la révocation d'un administrateur élu.

Art. 14. Gestion. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de l'association. Il peut poser tous actes qui ne sont pas spécialement réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Art. 15. Assemblée générale. L'assemblée générale se réunit chaque année et ce avant le 31 mars. Le conseil d'administration peut convoquer des assemblées générales extraordinaires chaque fois qu'il le juge nécessaire pour le bien de l'association. Les convocations aux assemblées générales sont adressées par lettres circulaires-au moins 15 jours avant la date de la séance et contenant le détail de l'ordre du jour. L'association peut prendre des résolutions en dehors de l'ordre du jour. Les membres sympathisants, les membres d'honneur et les conseillers sont invités aux assemblées générales.

Art. 16. Compétence. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale:

- a) les modifications des statuts,
- b) la nomination et la démission des administrateurs,
- c) l'approbation des budgets et des comptes,
- d) la dissolution de l'association,
- e) l'exclusion des membres,
- f) la fixation du montant des cotisations, et
- g) tout ce qui par la loi doit être décidé par l'assemblée générale.

Art. 17. Publicité des décisions. Les associés et les tiers peuvent prendre connaissance des résolutions de l'assemblée générale au siège social.

Art. 18. Quorum. Sans préjudice des dispositions de la loi du 21 avril 1928 exigeant dans certains cas un quorum spécial, l'assemblée générale est valablement constituée si au moins 50 % (cinquante pourcents) membres actifs associés sont présents ou représentés. Un membre actifs associé peut donner par procuration écrite mandat à un autre membre actifs associé de le représenter aux assemblées générales et d'y exercer son droit de vote. Un membre actif associé ne peut représenter qu'un seul membre actif associé. Une procuration n'est valable que pour l'assemblée générale pour laquelle elle a été donnée.

Chapitre IV. Comptes et Budgets

Art. 19. Les comptes et les prévisions budgétaires sont soumis à la première assemblée générale ordinaire suivant la date de la clôture de l'année sociale qui commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Chapitre V. Dissolution et Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de l'association sa liquidation sera confiée à un collège de trois membres actifs associés et l'avoir, net de toutes réserves éventuelles, sera transmis à une oeuvre à désigner qui poursuit le même but.

Chapitre VI. Règlement interne

Art. 21. L'association peut arrêter un règlement d'ordre interne qui précisera notamment le fonctionnement et les compétences du conseil d'administration.

Chapitre VII. Dispositions finales

Art. 22. Tous les cas non prévus par les présents statuts seront réglés conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 (modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994) sur les associations sans but lucratif, ainsi que de celles qui l'auront modifiée par la suite, du règlement ministériel du 7 mars 1990 et du règlement d'ordre d'interne de l'association.

Wiltz, le 30 juin 2013.

ACKERMANN Philippe / ACKERMANN Patrick / ASSELBORN Thierry / DUTON Daniel / GLODT Pit / GLODT Susi / KARIER Chris / WEIS André / WEIS Gilbert

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2013095637/98.

(130114704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2013.

Henderson European Retail Property Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.143.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société prises le 11 juin 2013.

L'associé unique de la Société décide de nommer Ernst & Young SA (RCS Luxembourg B47771) ayant son siège social au 7 Rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Luxembourg comme reviseur d'Entreprise agréé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2014 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2013091572/13.

(130111457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Mainzer Landstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.184.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 128.008.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par le gérant unique en date du 26 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013091730/15.

(130112343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Cortec Papersystems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 78.897.

Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 24 juin 2013

Siège social

L'Associée unique décide de transférer, avec effet au 28 juin 2013, le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Gérance

L'Associée unique constate le changement d'adresse professionnelle de son gérant:

Monsieur Nico Hansen demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Associée

L'Associée unique constate le changement de siège de son associée:

la société TRAXIMA INTERNATIONAL S.A. a son siège social au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013092310/18.

(130113165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.
